Quelles sont les dates du congé collectif d'hiver dans le bâtiment ?

Réponse courte

Du 20 décembre 2025 au 7 janvier 2026 inclus pour l'hiver 2025, et **du 19 décembre 2026 au 6 janvier 2027 inclus** pour l'hiver 2026. L'annexe V fixe ces dates, l'article 25.3.1 précisant qu'elles sont arrêtées chaque fois pour la durée du contrat.

La durée est de **dix jours ouvrables**, auxquels s'ajoutent les jours fériés des **25 et 26 décembre et du 1er janvier**. La fermeture couvre ainsi trois semaines de calendrier.

La reprise du travail après le congé d'hiver a une conséquence propre en matière de prime de fin d'année. Les salariés engagés **le jour de cette reprise** se voient accorder l'année de présence au 31 décembre de l'année d'engagement, alors qu'ils n'ont pas accompli douze mois. Pendant le congé collectif, l'indemnité de chômage intempéries n'est pas due.

Définition

Le **congé collectif d'hiver** est la seconde période de fermeture générale du secteur. Ses dates sont fixées dans l'annexe de la convention, et non par une règle mobile comme celles de l'été.

La **reprise du travail** est le premier jour ouvré suivant la fin du congé. Elle sert de repère pour l'exception d'ancienneté de la prime de fin d'année.

Questions fréquentes

Combien de jours ouvrables compte le congé collectif d'hiver ?

Dix, auxquels s'ajoutent les jours fériés des 25 et 26 décembre et du 1er janvier, soit trois semaines de calendrier.

L'indemnité de chômage intempéries est-elle due pendant cette fermeture ?

Non. L'article L. 533-2 (3) l'écarte pendant le congé collectif et les deux semaines comprenant Noël et le Nouvel An, sauf travail autorisé.

Les dates du congé d'hiver peuvent-elles être modifiées en cours d'année ?

Non. Elles sont fixées pour la durée du contrat ; un chantier qui ne peut s'interrompre passe par la procédure de dérogation.

Pourquoi la date de reprise après le congé d'hiver est-elle importante ?

Parce que les salariés engagés ce jour-là se voient accorder l'année de présence ouvrant la prime de fin d'année dès le 31 décembre suivant.

Quelles sont les dates du congé collectif d'hiver 2025 et 2026 ?

Du 20 décembre 2025 au 7 janvier 2026 inclus, puis du 19 décembre 2026 au 6 janvier 2027 inclus, selon l'annexe V.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Conditions d’exercice

Les deux hivers couverts par la convention sont datés précisément.

Année	Congé collectif d'hiver	Reprise
2025	Du 20.12.2025 au 07.01.2026 inclus	8 janvier 2026
2026	Du 19.12.2026 au 06.01.2027 inclus	7 janvier 2027
Durée	10 jours ouvrables	—
Jours fériés associés	25 et 26 décembre, 1er janvier	—
Portée	Tous les chantiers situés au Luxembourg	Article 25.6

Modalités pratiques

Le congé d'hiver commande plusieurs échéances de gestion.

Point	Règle	Source
Congés non pris avant la fin du congé d'hiver	À accorder et à prendre avant le 31 mars de l'année suivante	Article 25.5
Trois jours restants	Au choix du salarié, avant le 31 mars de l'année suivante	Annexe V
Salarié ayant épuisé son congé	Non indemnisé pendant le congé collectif	Article 25.3.1
Prime de fin d'année	Année de présence accordée aux salariés engagés le jour de la reprise	Annexe IV, 18.1
Chômage intempéries	Indemnité non due pendant le congé collectif	L.533-2 (3)
Dérogation	Demande à l'ITM et aux syndicats, 30 jours au moins avant	Annexe V

Pratiques et recommandations

Trois semaines de calendrier ferment l'exercice. Elles absorbent le solde de congé, coïncident avec le versement de la prime de fin d'année et suspendent l'indemnisation du chômage intempéries : trois sujets à traiter ensemble en novembre.

L'article L.533-2, paragraphe (3), écarte l'indemnité intempéries pendant le congé collectif et les deux semaines de Noël et du Nouvel An, sauf travail autorisé. Pour les salariés, c'est une contrainte de trésorerie.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Les dates sont fixées pour la durée du contrat et ne se renégocient pas en cours d'année. Un chantier qui ne peut s'interrompre passe par la dérogation, avec demande adressée trente jours au moins avant le début du congé.

Cadre juridique

Référence	Objet
Annexe V CCT Bâtiment 2025	Dates des congés collectifs d'hiver 2025 et 2026, durée de dix jours ouvrables
Art. 25.3.1 CCT Bâtiment 2025	Dates fixées pour la durée du contrat, absence d'indemnisation en cas de congé épuisé
Art. 25.5 CCT Bâtiment 2025	Congés non pris à prendre avant le 31 mars
Art. 25.6 CCT Bâtiment 2025	Application à tous les chantiers situés au Luxembourg
Annexe IV, 18.1 CCT Bâtiment 2025	Année de présence accordée aux salariés engagés le jour de la reprise
Art. L.533-2 (3) du Code du travail	Indemnité de chômage intempéries non due pendant le congé collectif

La fermeture couvre trois semaines de calendrier pour dix jours ouvrables de congé. L'indemnité de chômage intempéries n'est pas due pendant cette période, sauf travail autorisé.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.